

STAGE FOOTBALL

STADE CHOISY - ANGLET



 **U7 À U9**

Lundi 19 au Mardi 20 Février
ET / OU

Jeudi 29 Février et Vendredi 1er Mars

 **U10 À U13**

Mercredi 21 au Vendredi 23 Février
ET / OU

Lundi 26 au Mercredi 28 Février

50 € - 2 JOURS

70 € - 3 JOURS

10 € supplémentaires pour
les non licenciés du club

 **EN 1/2 PENSION**

 **PLACES LIMITEES**

La validation de l'inscription sera effective
uniquement lorsque le paiement sera effectué.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

05 59 63 08 85

contact@genets-anglet.fr





DEROULEMENT

PROGRAMME DE LA JOURNEE

8h30	Accueil + Petit Déjeuner
9h30	Entraînements
11h30	Douche + temps libre
12h00	Repas
13h00	Atelier PEF Salle Temps libre
14h00	Terrain
16h00	Douche
16h30	Goûter
17h00	Retours aux familles

Responsable Stage

Romain GABASTON

Educateur diplômé

A PREVOIR

- ♦ Nécessaire de douche : serviette, claquettes, gel douche
- ♦ Equipement de footballeur : short, maillot, chaussettes, protèges-tibias, crampons, tennis,
- ♦ Kway ou casquette en fonction du temps
- ♦ Vêtements de rechange
- ♦ Gourde individuelle



www.genets-anglet.com

RENSEIGNEMENTS

VOTRE CHOIX :

SEMAINE 1

U7 à U9 : 19 au 20 Février 2024 : 2 jours 50 €

U10 à U13 : 21 au 23 Février 2024 : 3 jours 70 €

SEMAINE 2

U10 à U13 : 26 au 28 Février 2024 : 3 jours 70 €

U7 à U9 : 29 Février au 1er Mars : 2 Jours 50 €

INFORMATIONS JOUEUR / SE :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Sexe : M F

Le stagiaire suit-il un traitement : OUI

NON

Si "OUI", transmettre le certificat médical nous autorisant à donner le traitement.

Allergie : Contre indication alimentaire :

CORRESPONDANCE AVEC LA FAMILLE :

Nom et Prénom du Responsable de l'enfant :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Contact en cas d'urgence :

Je soussigné (votre nom et prénom) :

Autorise mon enfant : à participer aux activités organisées dans le cadre des stages des Genêts d'Anglet Football. J'autorise le club à conduire mon enfant à l'hôpital le plus proche en cas d'accident. De plus, j'autorise mon enfant à être pris en photo dans le cadre des activités du stage afin de promouvoir le club sur internet et dans la presse. Enfin, j'autorise les encadrants du stage à transporter mon enfant, si nécessaire, pour se rendre sur les lieux des activités extérieures.

Signature du représentant légal
(mention manuscrite « lu et approuvé »)



LE CLUB S'ENGAGE A

- Assurer la sécurité des licenciés durant les horaires de fonctionnement du stage,
- Donner la meilleure formation possible en matière technique, physique et morale,
- Mettre à disposition des installations permettant de respecter les règles élémentaires d'hygiène,
- Assurer la qualité et le service de la restauration (repas chaud).
- En plus de sa mission éducative, assurée par un encadrement formé et compétent, le club s'engage durant le stage à enseigner le Football dans le respect des règlements et de la politique fédérale tout en cultivant l'esprit sportif.

SOUS LA TUTELLE DES PARENTS, LE JOUEUR (SE) S'ENGAGE A



**PRÉPARER SOI
MÊME SON SAC ET
RANGER SES AFFAIRES
DANS LE VESTIAIRE**



**VENIR POUR JOUER
ET S'AMUSER
AVEC TOUS LES
AUTRES STAGIAIRES**



**ÉCOUTER ET
RESPECTER LES
CONSIGNES DES
ÉDUCATEURS**



**RANGER ET
PRENDRE SOIN
DU MATÉRIEL**



**PRENDRE SA
DOUCHE APRES
L'ENTRAÎNEMENT**



**SE LAVER LES
MAINS AVANT
LE REPAS**

LES PARENTS S'ENGAGENT A

- Accompagner leur enfant le matin entre 8h30 et 9h00 sur le lieu du stage,
- S'assurer de la présence de l'encadrement avant de repartir,
- Récupérer leur enfant entre 16h30 et 17h00 sur le lieu du stage,
- Respecter les horaires de début et fin de journée,
- Prévenir l'encadrement en cas d'absence ou de retard.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le montant comprend les frais de matériel, de repas, goûters et d'activités, d'encadrement par du personnel diplômé et la Responsabilité civile du club. Le paiement s'effectue lors de l'inscription de l'enfant par chèque à l'ordre des Genêts d'Anglet Football.
- Désistement de la part des Genêts d'Anglet Football dans le cadre d'un nombre inférieur à 30 stagiaires : remboursement des inscriptions.
- Désistement de la part du stagiaire : celui-ci doit intervenir 12 jours avant le début du stage, passé ce délai aucun remboursement des frais d'engagement ne sera effectué.
- **Aucune inscription ne sera prise en compte sans le dossier d'inscription et le règlement.**
- Pour les non-licenciés du club, joindre un certificat médical.

Signature du représentant légal
(mention manuscrite « lu et approuvé »)